Pays Diois

aux Sources de la Drôme

Communauté des Communes du Diois

NOTE DE SYNTHESE
BUDGET PRIMITIF 2025

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Conseil Communautaire du 3 avril 2025

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA-MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONET- ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

I. Une présentation générale 3
II. Le Budget Principal 5
A. Les recettes de fonctionnement 5
a. Les impôts et taxes (chapitre 73) 6
b. Les dotations et participations (chapitre 74) 7
c. Les produits du domaine (chapitre 70) 7
d. Les autres produits (chapitre 75) 8
B. Les dépenses de fonctionnement 8
a. Les charges à caractère général (chapitre 011) 8
b. Les charges de personnel (chapitre 012) 9
c. Les atténuations de produits (chapitre 014) 9
d. Les subventions et participations (chapitre 65) 9
C. L'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement 11
D. La section d'Investissement 12
E. L'endettement. 13
III. Composition des budgets annexes. 14
A. Les budgets des zones d'activités économiques (ZAE) 14
1. ZAE Cocause de Die 14
2. ZAE de Chatillon en Diois et Luc-en-Diois 14
B. L'assainissement Non Collectif (SPANC) 14
C. L'abattoir du Diois 14
D. Budget réseau chaleur (énergie) 15

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif. Le budget primitif est à la fois un acte de prévision et un acte d'autorisation de dépenses pour l'exécutif de la collectivité. Ce document retrace l'ensemble des inscriptions budgétaires ouvertes en dépenses et en recettes pour l'exercice 2024.

La présente note vise à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires, lesquelles répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M57, M41, M4 et M49).

I. Une présentation générale

La collectivité dispose d'un Budget principal et de six Budgets annexes :

- SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif (contrôle conformité),
- Abattoir : gestion d'un équipement Abattoir du Diois en Délégation de Service Public,
- Réseau de chaleur : gestion d'un réseau de chaleur sur l'ilôt Blagnac (Die)
- ZA Chatillon : aménagement et commercialisation d'une zone d'activité économique,
- ZA Luc : aménagement et commercialisation d'une zone d'activité économique,
- ZA Cocause : aménagement et commercialisation d'une zone d'activité économique
- Locatif économique : gestion des locations ou baux à construction des terrains économiques

Un nouveau Budget annexe Centre de Santé est créé en 2025 pour retracer en dépenses et en recettes la gestion d'un Centre de santé implantée sur la commune de Châtillon-en-Diois.

Les budgets 2025 consolidés s'équilibrent à hauteur de 20 651 497,63€ et se répartissent respectivement à 13 826 406,69 € pour la section de Fonctionnement et à 6 825 090,94 € pour la section d'Investissement. Les maquettes budgétaires jointes à l'ordre du jour vous présentent le détail de ces inscriptions budgétaires par budget. En synthèse, les inscriptions budgétaires s'équilibrent en dépenses et en recettes, budget par budget, comme suit :

BUDGET PRINCIPAL (EUROS)	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	**3 847 397,00**	**3 847 397,00**
Opérations réelles	3 408 922,25	2 126 387,00
Opérations d'ordre	438 474,75	1 721 010,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	**10 593 750,00**	**10 593 750,00**
Opérations réelles	8 928 320,00	10 210 855,25
Opérations d'ordre	1 665 430,00	382 894,75

BUDGET ANNEXE SPANC (EUROS)	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	**851,76**	**851,76**
Opérations réelles	829,76	501,76
Opérations d'ordre	22,00	350,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	**95 315,00**	**95 315,00**
Opérations réelles	94 965,00	95 293,00
Opérations d'ordre	350,00	22,00

BUDGET ANNEXE ABATTOIR (EUROS)	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	**798 270,00**	**798 270,00**
Opérations réelles	763 640,00	717 200,19
Opérations d'ordre	34 630,00	81 069,81
SECTION DE FONCTIONNEMENT	**106 315,00**	**106 315,00**
Opérations réelles	25 245,19	71 685,00
Opérations d'ordre	81 069,81	34 630,00

BUDGET ANNEXE RESEAU CHALEUR (EUROS)	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	**29 147,46**	**29 147,46**
Opérations réelles	25 206,46	21 687,46
Opérations d'ordre	3 941,00	7 460,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	**31 461,00**	**31 461,00**
Opérations réelles	24 001,00	27 520,00
Opérations d'ordre	7 460,00	3 941,00

BUDGET ANNEXE ZA CHATILLON (EUROS)	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	**19 592,63**	**19 592,63**
Opérations réelles	19 592,63	-
Opérations d'ordre	-	19 592,63
SECTION DE FONCTIONNEMENT	**102 773,56**	**102 773,56**
Opérations réelles	83 180,93	102 773,56
Opérations d'ordre	19 592,63	-

BUDGET ANNEXE ZA LUC (EUROS)	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	**51 054,91**	**51 054,91**
Opérations réelles	51 054,91	-
Opérations d'ordre	-	51 054,91
SECTION DE FONCTIONNEMENT	**91 235,03**	**91 235,03**
Opérations réelles	40 180,12	91 235,03
Opérations d'ordre	51 054,91	-

BUDGET ANNEXE ZA COCAUSE DIE (EUROS)	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	**1 931 867,18**	**1 931 867,18**
Opérations réelles	627 518,93	250 703,24
Opérations d'ordre	1 304 348,25	1 681 163,94
SECTION DE FONCTIONNEMENT	**2 541 852,10**	**2 541 852,10**
Opérations réelles	860 688,16	1 237 503,85
Opérations d'ordre	1 681 163,94	1 304 348,25
BUDGET ANNEXE LOCATIF ECO (EUROS)	**DEPENSES**	**RECETTES**
SECTION D'INVESTISSEMENT	**18 360,00**	**18 360,00**
Opérations réelles	18 360,00	4 950,00
Opérations d'ordre		13 410,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	**13 415,00**	**13 415,00**
Opérations réelles	5,00	13 415,00
Opérations d'ordre	13 410,00	-

BUDGET ANNEXE CENTRE DE SANTE (EUROS)	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	**128 550,00**	**128 550,00**
Opérations réelles	128 550,00	120 000,00
Opérations d'ordre	-	8 550,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	**250 290,00**	**250 290,00**
Opérations réelles	241 740,00	250 290,00
Opérations d'ordre	8 550,00	-

TOUS BUDGETS AGREGES (EUROS)	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	**6 825 090,94**	**6 825 090,94**
Opérations réelles	5 043 674,94	3 241 429,65
Opérations d'ordre	1 781 416,00	3 583 661,29
SECTION DE FONCTIONNEMENT	**13 826 406,69**	**13 826 406,69**
Opérations réelles	10 298 325,40	12 100 570,69
Opérations d'ordre	3 528 081,29	1 725 836,00

II. Le Budget Principal

Le budget primitif 2025 du Budget principal s'équilibre à hauteur de 14 441 147 € et se répartissant à hauteur de 10 593 750 € pour la section de Fonctionnement et 3 847 397 € pour la section d'Investissement. Le Budget primitif reprend les grandes orientations budgétaires présentées lors du Débat d'orientation budgétaire (DOB) du 13 mars 2025.

A. Les recettes de fonctionnement

RECETTES	BUDGETE	CFU 2024	BP 2025	%	Var. BP2025 / CFU 2024
013 - Remboursement sur rémun. personnel	**57 823,57**	**52 978,09**	**65 250,00**	**0,7%**	**23,2%**
70 - Produits des services du domaine	**387 705,00**	**364 907,44**	**547 255,00**	**5,9%**	**50,0%**
73 - Impôts et taxes	**1 479 540,00**	**1 473 246,83**	**1 773 225,00**	**19,2%**	**20,4%**
731 - Fiscalité directe	**4 292 365,00**	**4 344 245,00**	**4 694 180,00**	**50,8%**	**8,1%**
74 - Dotations et participations	**1 963 885,00**	**1 954 340,99**	**1 888 185,00**	**20,4%**	**-3,4%**
75 - Autres produits de gestion courante	**124 960,00**	**153 293,02**	**245 025,00**	**2,6%**	**59,8%**
77 - Produits exceptionnels	**20 000,00**	**186 995,96**	**20 000,00**	**0,2%**	**-89,3%**
Sous-total opérations réelles	**8 342 388,57**	**8 549 240,61**	**9 249 345,00**	**100,0%**	**8,2%**
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sectio	**332 945,00**	**294 452,10**	**382 894,75**		
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excéde	**1 356 006,43**	**1 356 006,43**	**961 510,25**		
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES	**10 031 340,00**	**10 199 699,14**	**10 593 750,00**		**3,9%**

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) sont proposées à **9 248 145 €,** soit une hausse de +8,2% par rapport au réalisé 2024. Le produit de la fiscalité directe représente 50.8 % des recettes réelles.

a. La fiscalité directe (chapitre 731)

Le tableau ci-après présente les variations prévisionnelles de la fiscalité directe en 2025 hors reversements. Ces prévisions sont établies en fonction des bases fiscales prévisionnelles communiquées par les services fiscaux.

	Imputation	Taxes	2024	2025 fil de l'eau	2025	Var. BP25 / Cfu24	Hausse fiscalité
Fiscalité à pouvoir de taux	73111	THRS	424 856 €	417 998 €	524 960 €	23,6%	106 962 €
	73111	TFPB	616 356 €	633 019 €	795 250 €	29,0%	162 231 €
	73111	TFNB + TAFNB	99 872 €	101 510 €	124 377 €	24,5%	22 867 €
	73111	CFE	525 523 €	539 795 €	539 795 €	2,7%	0 €
	7331	TEOM	1 949 159 €	2 002 497 €	2 002 497 €	2,7%	0 €
	7318	Rôles supp.	20 243 €				
Sous-Total recettes fiscales à pouvoir de taux			**3 636 009 €**	**3 694 819 €**	**3 986 879 €**	**9,6%**	**292 060 €**
Fiscalité sans pouvoir de taux	73114	IFER	119 175 €	127 356 €	127 356 €	6,9%	
	73113	TASCOM	124 121 €	130 537 €	130 537 €	5,2%	
	73136	GEMAPI	228 099 €	224 410 €	224 410 €	-1,6%	
	731721	TAXE SEJOUR	225 000 €	225 000 €	225 000 €	0,0%	
Sous-total recettes fiscales sans pouvoir de taux			**696 395 €**	**707 303 €**	**707 303 €**	**1,6%**	
Total recettes fiscales hors FPIC et taxes reversées			**4 332 404 €**	**4 402 122 €**	**4 694 182 €**	**8,4%**	
Reversements		AC fiscale initiale	-754 315 €	-754 315 €	-754 315 €	0,0%	
		Reversement FNGIR	-157 496 €	-157 496 €	-157 496 €	0,0%	
		GEMAPI	-228 099 €	-224 410 €	-224 410 €	-1,6%	
		TAXE SEJOUR	-225 000 €	-225 000 €	-225 000 €	0,0%	
Total fiscalité nette			**2 967 494 €**	**3 040 901 €**	**3 332 961 €**	**12,3%**	
Evolution en volume			***233 739 €***	***3 952 712 €***	***365 467 €***		

Le produit attendu de fiscalité non reversée s'établit à **3 332 961€** au regard des orientations fiscales proposées.

Au niveau des bases,

La revalorisation des valeurs locatives s'établit à +1.7% en 2025, laquelle est fonction du taux d'inflation constaté entre novembre 2024 et novembre 2023. L'évolution des bases des locaux professionnels est liée à des grilles départementales. Les bases foncières prévisionnelles ont été notifiées après le DOB par les services de l'Etat (Etat fiscal 1259).

Au niveau des taux,

En 2025, La commission Finances élargies de la CCD propose de faire évoluer les taux de fiscalité directe en vigueur dans le cadre de l'élaboration du Budget 2025. Les taux de taxes foncières et taxes d'habitation ont été reconduits depuis 2017. La proposition consiste à augmenter de 25.6% les taxes foncières et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires détaillées dans le tableau ci-dessous :

	2024	Proposition 2025
Taxe d'habitation	5,94 %	7,46 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3,98 %	5,00 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	14,40 %	18,09 %
Cotisation foncière des entreprises	25,45 %	25,45 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	12,40 %	12,40 %

b. Les autres impôts et taxes (chapitre 73)

Ce chapitre budgétaire est créé par la nomenclature M57 depuis l'exercice 2023. Il recense les autres produits fiscaux de la collectivité. Ces produits, évalués à **1 773 225€,** sont en progression, avec une variation de +20.4% par rapport au réalisé 2024. La variation de la TVA nationale a été notifiée par les services de l'Etat avec un gel partiel voté en loi de finances 2025.

Les modalités de reversement des attributions de compensation sont modifiées en 2025. Les retenues sur AC pour facturation des services mutualisés ne sont plus déduites du montant des AC à reverser aux communes. Celles-ci font l'objet d'une recette identifiée sans contraction, ce qui explique la hausse constatée en 2025 des AC versées aux communes.

	Imputation	Taxes	2024	2025 (Prévision)	Var. BP25 / Cfu24
Fraction de TVA national	7351	THRP	729 091 €	731 050 €	0,3%
	7352	CVAE	332 422 €	340 175 €	2,3%
Sous-Total recettes fiscales compensées			**1 061 513 €**	**1 071 225 €**	**0,9%**
Autres produits	732221	FPIC	169 459 €	170 000 €	0,3%
	73113	AC versée par communes	242 275 €	532 000 €	119,6%
Sous-total recettes fiscales sans pouvoir de taux			**411 734 €**	**702 000 €**	**70,5%**
Total recettes fiscales hors FPIC et taxes reversées			**1 473 247 €**	**1 773 225 €**	**20,4%**
Evolution en volume			***35 212 €***	***299 978 €***	

c. Les dotations et participations (chapitre 74)

Les dotations et participations de la collectivité évaluées à **1 888 185 €** sont attendus en baisse, avec une variation de -3.4% par rapport au réalisé 2024. Ce poste représente 20.4% des ressources de la CCD et comprend les recettes principales suivantes :

- dotation d'intercommunalité (DGF) : 422 985 €,
- dotation de compensation reversée aux communes : 222 440 €
- subventions de fonctionnement des partenaires : 640 090 €,
- soutien des éco-organismes (filière revalorisation déchets) : 375 000 €,
- allocations compensatrices de fiscalité : 214 705€,

Les principales subventions de fonctionnement inscrites au BP 2025 sont les suivantes :

- les subventions au Plan alimentaire Territorial (PAT), Emergence Le Plantier : 99 365 €,
- les subventions aux actions d'Opération d'aménagement programmé de l'habitat (OPAH) : 108 415 €
- les subventions aux actions enfance Jeunesse (CAF/MSA) : 63 405 €,
- les subventions aux actions d'animations territoriales (ESCDD) : 114 800€
- les subventions à l'animation du Contrat Local de Santé : 34 280 €,
- les subventions et participations à l'animation Mobilité : 22 800€,
- les subventions et participations aux Espaces Frances Services et aux actions conseillers numériques: 130 995 €,

d. Les produits du domaine (chapitre 70)

Les produits du domaine de la collectivité, évalués à **547 255€,** sont en progression, avec une variation de 50,0% par rapport au réalisé 2024. Les actions entreprises en lien avec la commune de Die induisent plus de refacturations de charges et d'ingénierie (démarche OPAH, mobilité). La mise en place d'un budget annexe centre de santé induit des charges de refacturation avec le Budget principal. Le personnel du centre est ainsi refacturé.

En outre, ce poste représente 5,9% des ressources de la CCD et comprend les recettes principales suivantes :

- produits vente matériaux valorisables (verres, métal…) : 70 550 €,
- carte accès aires de tri à la CCBP : 17 750€
- Redevance spéciale professionnels et campings : 151 000 €,
- Refacturation de charges et personnel au budget annexe SPANC, Abattoir, réseau chaleur : 82 060 €,
- Refacturation de charges de personnel et gestion au Budget annexe Centre de santé : 159 870€
- Refacturation de charges aux communes (Mise à disposition agents informatique, mobilité, architecte conseil, ingénierie OPAH, frais de gestion…) : 64 925 €,

e. Les autres produits (chapitres 75/76/77)

Les autres produits de la collectivité, évalués à 346 500€, sont stables en prévision par rapport au réalisé 2024. Ce poste retrace les loyers perçus sur le site du Martouret et les produits exceptionnels.

B. Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES	BUDGETE	CFU 2024	BP 2025	%	Var. BP2025 / CFU 2024
011 - Charges à caractère général	**1 301 020,00**	**1 249 935,27**	**1 416 110,00**	**15,9%**	**13,3%**
012 - Charges de personnel	**2 827 295,00**	**2 634 027,82**	**3 040 085,00**	**34,0%**	**15,4%**
014 - Atténuations de produits	**1 589 940,00**	**1 527 288,32**	**1 608 550,00**	**18,0%**	**5,3%**
65 - Autres charges de gestion courante	**2 060 080,00**	**2 049 206,67**	**2 125 575,00**	**23,8%**	**3,7%**
66 - Charges financières	**92 920,00**	**86 432,54**	**88 000,00**	**1,0%**	**1,8%**
67 - Charges exceptionnelles		**9 276,94**	**648 000,00**	**7,3%**	
68- dotations aux provisions			**2 000,00**	**0,0%**	
Sous-total opération réelles	**7 871 255,00**	**7 556 167,56**	**8 928 320,00**	**100,0%**	**18,2%**
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	**812 030,00**	**846 283,61**	**835 000,00**		
002 - Résultat de fonctionnement reporté (défici					
TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	**9 606 925,00**	**8 402 451,17**	**10 593 750,00**		**26,1%**

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) s'élèvent à **8 928 320€,** soit une hausse de 18,2% par rapport au réalisé 2024. Les motifs des variations pour les principaux postes de dépenses sont détaillés ci-après. Les charges de personnel représentent 34% des dépenses réelles.

a. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges de gestion courante de la collectivité, évaluées à **1 416 110€,** sont en hausse de 166 175€, soit une variation de +13,3% par rapport au réalisé 2024. Les charges de gestion 2025 peuvent être regroupées entre les principaux postes de dépenses :

- Charges de gestion du service Zéro déchet (prestations enlèvement, carburants, entretien parc véhicules…) : 712 355 €
- Prestations externes et animations (diagnostic alimentaire, schéma directeur cyclable, architecte-conseil, intégration SIG, accompagnement projets PAT…) : 208 000€
- Prestations externes accompagnement démarche OPAH : 162 620€
- Adhésion entente Service Public Intercommunal Energie (SPIE) : 29 730€
- Entretien, maintenance, assurances, fluides Bâtiment : 175 525 €
- Prestations, maintenance serveur, logiciels, téléphonie, parc informatique : 53 515 €
- Actions de communication (Intercom, affranchissement, lettres d'information PLUI, site internet, frais réceptions) : 77 200 €

b. Les charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel de la collectivité, évaluées à **3 040 085€,** sont en hausse de 406 057€ soit une variation de +15,4% par rapport au réalisé 2024. Cette évolution prend en compte les incidences des recrutements 2024 en « année pleine », des recrutements projetés en 2025, le versement de la Prime Pouvoir d'achat et les évolutions de postes et le glissement vieillesse technicité (GVT). Par rapport au Rapport d'orientation budgétaire (ROB), le seul ajustement concerne l'intégration des recrutements programmés pour l'ouverture du Centre de Santé à Châtillon-en-Diois. En effet, le personnel sera affecté au Budget principal et refacturé au Budget annexe par trimestre. Cet écart se décompose comme suit :

	%*	Valeur	%
Incidence postes recrutés en 2024 (année pleine) - Espaces France Services	75%	36 766 €	1,40%
Incidence postes recrutés en 2024 (année pleine) - chargé de mission émergence le Plantier	80%	25 555 €	0,97%
Incidence postes recrutés en 2024 (année pleine) - chargé de mission stratégie agricole	76%	39 588 €	1,50%
Incidence postes recrutés en 2024 (année pleine) - secrétariat de mairie mutualisé (SISEMA)	100%	22 285 €	0,85%
Incidence postes recrutés en 2024 (année pleine) - coordinatrice Enfance Jeunesse		17 829 €	0,68%
Recrutement Directeur adjoint Ressources techniques		25 948 €	0,99%
Recrutement personnel Centre de santé	100%	153 720 €	5,84%
Recrutement accompagnement social		11 500 €	0,44%
Recrutement 3ème instructeur SIM	100%	8 510 €	0,32%
Recrutement animatrice PAT	78%	19 175 €	0,73%
Affectation gestionnaire assemblée		19 460 €	0,74%
Reconfiguration poste Mobilité / sport pleine nature	25%	-27 093 €	-1,03%
Reconfiguration Factotum service technique		460 €	0,02%
Fin mission - contrat de projet aAnalyse fin. Eau/ass.	66%	-40 005 €	-1,52%
Stagiaire emploi		4 020 €	0,15%
Glissement Vieillesse Technicité (GVT) + mesures individuelles + 5 points au 01/01/2024		47 090 €	1,79%
Remplacement congé maternité		7 400 €	0,28%
Prime Forfait Mobilité Durable FMD		8 850 €	0,34%
Evolution régime indemnitaire		25 000 €	0,95%
TOTAL		**406 058 €**	**15,42%**

c. Les atténuations de produits (chapitre 014)

Ce poste de dépense, évalué à **1 608 550€** évolue, avec une variation de +18% par rapport au réalisé 2024. Il retrace les reversements de produits fiscaux ou autres opérés au bénéfice des communes membres (Attribution de compensation), des syndicats de rivières (taxe GEMAPI), de l'EPIC office de tourisme du Pays diois (Taxe de séjour), de l'Espace social de Die et du Diois (Subvention Département Drôme) et de l'Etat (FNGIR).

En 2025, les modalités de reversement des attributions de compensation sont modifiées. Les retenues sur AC pour facturation des services mutualisés ne sont plus déduites du montant des AC à reverser aux communes. Celles-ci font l'objet d'une recette identifiée sans contraction de 1 001 004€ ce qui explique la hausse de ce poste de dépenses.

d. Les subventions et participations (chapitre 65)

Les subventions et participations de la collectivité, évaluées à **2 125 575€,** sont en hausse de 76 368€, soit une variation de +3.7% par rapport au réalisé 2024.

Les **indemnités d'élus** s'établissent pour un exécutif à 9 Vice-Présidents à 137 825 €.

Les subventions de fonctionnement aux associations portent à 85% sur le secteur Enfance Jeunesse Centre social. Les politiques communautaires s'inscrivent dans le soutien aux structures associatives gestionnaires de crèches, de Maisons d'assistantes Maternelles (MAM) et d'Accueil de loisirs sans Hébergement (ALSH).

Associations bénéficiaires	**2024**	**2025**
Associations gestionnaire structures Enfance Jeunesse	400 541 €	403 075 €
Gestionnaire centre social - Espace social et culturel Die Diois (ESCDD)	174 505 €	174 035 €
Gestionnaire actions prévention Jeunesse - Espace social et culturel Die Diois (ESCDD)	110 800 €	110 800 €
Bis Usus / Aire trésor (Détournement flux déchets)	18 588 €	18 000 €
Missions locales (Vallée Drôme, Drôme provençale)	18 292 €	18 667 €
Théâtre Les Aires – Actions hors les murs	20 000 €	20 000 €
Globe all risk - PICS	8 300 €	8 300 €
Coordination actions Plan Alimentaire territorial		16 000 €
Solidarité paysans		4 000 €
Biovallée	11 000 €	11 000 €
IVDD	9 060 €	9 259 €
ADIE	3 000 €	3 000 €
ADIL	2 700 €	3 470 €
BGE AURA	3 500 €	3 500 €
ANVITA	300 €	300 €
Fonds de garantie Manifestations	20 000 €	10 000 €
Compte 65748 – TOTAL SUBVENTIONS	**800 586€**	**813 406€**

L'enveloppe des subventions enfance-jeunesse (associations gestionnaires, ESCDD) est portée à 687 910€ en 2025 contre 685 846€ en 2024.

En 2025, la CAF verse aux structures des prestations de service liées au taux de fréquentation, aux places d'accueil et à l'amplitude d'ouverture, ainsi qu'un bonus territorial sur des actions menées. Au stade du Budget, le soutien de la CCD est fonction des prévisionnels de fréquentation et de montant de bonus territorial qui n'est connu qu'en fin d'année.
Les subventions s'établissent à 30 000 € sur 2024-2025 pour la mise en œuvre du Plan intercommunal et communal de sauvegarde (PICS).
La mise en œuvre d'actions sur l'alimentation induit le versement de 16 000 € de subventions à des associations dioises assurant la coordination de la mise en œuvre (Popotes du Dimanche…)

Les **participations** et **contributions** aux structures sont détaillées dans le tableau suivant :

Participations	**2024**	**2025**
Participation Médiathèque (10% charges de gestion)	63 510 €	65 000 €
Participation EPIC office de tourisme	245 000 €	249 900 €
Participation EPLEFPA le Valentin – Espace France Services Die	15 677 €	
Participation Cité scolaire Die – soutien option Arts du Cirque	4 200 €	4 200 €
Participation PNRV – démarche « Inspiration Vercors »	7 852 €	7 852 €
Participation PNRV – portage animation LEADER *Terres du Dauphiné*	12 666 €	6 550 €
Participation SDED – performance énergétique	2 444 €	2 500 €
Participation SYTRAD – acquisition composteur	900 €	900 €
Participation SDED – performance énergétique	2 500 €	
Participation Université Paul Valéry Montpellier - PICS	6 700 €	6 700 €
Compte 6573 – TOTAL PARTICIPATIONS	**361 449 €**	**343 602 €**

Contribution Ardèche Drome Numérique (ADN)	24 598 €	25 000 €
Contribution SYTRAD	747 617 €	744 685 €
Contribution PNR, PNBP	1 912 €	1 920 €
Contribution SMRD, SMIGIBA, SMEA (Hors GEMAPI)	30 486 €	30 500 €
Contribution CNAS (actions sociales RH)	14 033 €	15 025 €
Compte 6561 + 65568– TOTAL CONTRIBUTIONS	**818 646€**	**817 130€**

En 2025, la contribution à l'EPIC office du tourisme est modulée chaque année en fonction des besoins de l'établissement. Les subventions s'établissent à 30 000 € sur 2024-2025 pour la mise en œuvre du Plan intercommunal et communal de sauvegarde (PICS).

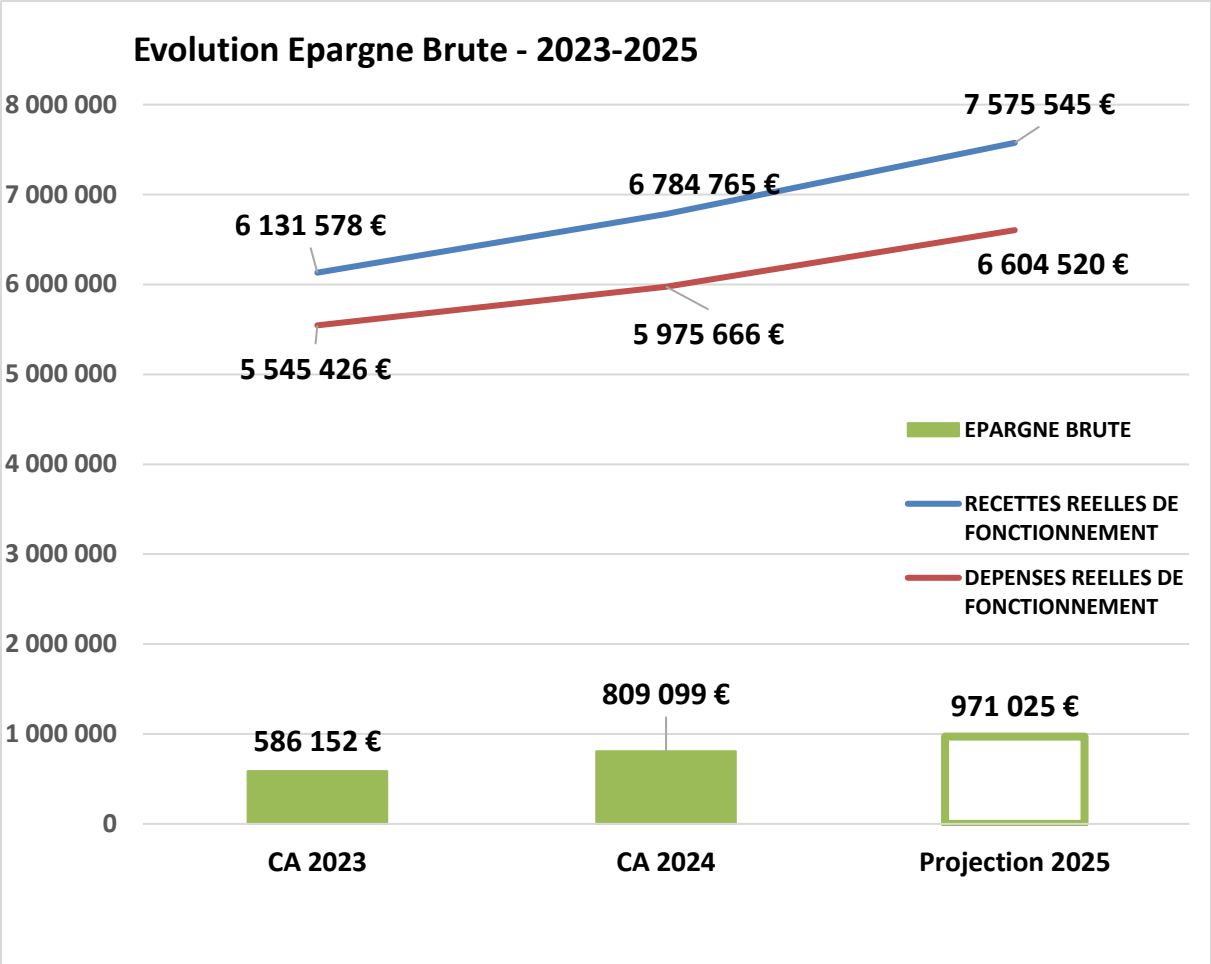
La contribution au SYTRAD est fonction du volume des ordures ménagères traitées et non valorisées. La Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) s'est appliquée avec une hausse progressive pour atteindre 63€ la tonne en 2024.

C. L'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement

La section de fonctionnement dégagerait un autofinancement brut de **971 025€** en 2025. (contre 809 099€ en 2024). Le remboursement du capital de la dette est prévu en 2025 à hauteur de 370 435€. Il en résulte un autofinancement net en prévision de **600 590€** dégagé sur l'exercice.

Le **taux d'épargne brute** correspond à l'épargne brute rapportée aux recettes réelles de fonctionnement. Les marges de financement pour les charges nouvelles et les investissements futurs se réduisent lorsque ce taux est durablement sous la barre des 10%. Sur 100€ de recettes encaissées, la CCD dégage 11,9€ en 2024 de marges de manœuvre pour investir, développer ses compétences et rembourser la dette.
Les prévisions budgétaires sont établies dans un principe de prudence (minorer les recettes et majorer les dépenses). A titre de comparaison, l'exécution du Budget 2024 a amélioré l'autofinancement net de 339 579€ par rapport à la prévision. En 2025, l'objectif demeure d'être durablement au-dessus d'un taux de 12% en exécution du Budget.

En K€	2021	2022	**2023**	2024	2025 (Prev.)
Autofinancement brut	757 299 €	1 003 395 €	586 152 €	809 099 €	971 025 €
Taux	14,4%	16,7 %	9,6%	11,9 %	12,8%



D. La section d'Investissement

DEPENSES	BUDGETE	CFU 2024	BP 2025	%	Var. BP2025 / CFU 2024
13 - remboursement subventions	54 000,00	54 000,00			
16 - Remboursement d'emprunts	918 690,00	869 010,25	370 435,00	4,1%	-57,4%
204 - Subventions d'investissement	500 554,00	357 098,51	557 673,00	6,2%	56,2%
20 - Dépenses d'équipement	244 604,00	59 338,32	342 161,00	3,8%	476,6%
21 - Dépenses d'équipement	1 071 609,00	589 061,78	830 139,53	9,3%	40,9%
23 - Dépenses d'équipement	759 925,00	447 610,44	568 526,00	6,4%	27,0%
26 - Immobilisation participations	20 000,00	0,00		0,0%	
27- Immobilisations financières	228 340,39	223 638,51	112 000,00	1,3%	-49,9%
Sous-total opération réelles	3 797 722,39	2 599 757,81	2 780 934,53	31,1%	7,0%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	332 945,00	294 452,10	382 894,75		
041 - Opérations patrimoniales	40 000,00	10 321,51	55 580,00		
001 - Résultat d'investissement reporté (déficit	825 362,61	825 362,61	627 987,72		
TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	4 996 030,00	3 729 894,03	3 847 397,00		3,2%

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **2 780 935 €.** Les inscriptions budgétaires ne relevant pas de crédits inscrits dans la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sont les suivantes :
- les remboursements en capital de la dette : 370 435€

- le versement d'avances remboursables évalué à 112 000€, dont celle pour le Budget annexe Centre de santé (80 000€) et les avances consenties aux éleveurs dans le cadre du Plan pastoral Territorial de 12 000 €,

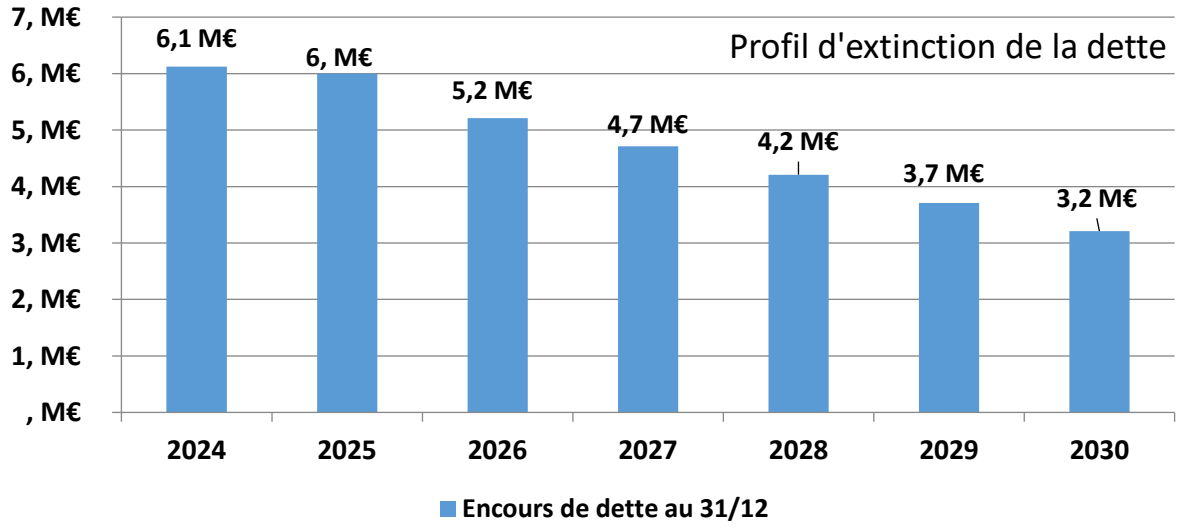
Les dépenses d'équipement s'élèvent à **2 410 500 €** et s'inscrivent dans un Plan de programmation pluriannuel des Investissements (PPI), détaillées en annexe.

RECETTES	BUDGETE	CFU 2024	BP 2025	%	Var. BP2025 / CFU 2024
10 - Dotations FCTVA (hors 1068)	222 113,39	190 123,52	237 970,08	11,2%	25,2%
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisé	669 351,61	669 351,61	831 976,92	39,1%	24,3%
13 - Subventions d'équipement reçues	1 817 395,00	1 385 586,01	445 505,00	21,0%	-67,8%
16 - Emprunts et dettes		240,05	500 500,00	23,5%	
2X - Reversement sur dép. d'équipement			4 790,00	0,2%	
024 - Produits des cessions d'immobilisation	239 838,00	0,00	15 000,00	0,7%	
27- Immobilisations financières	271 662,00	0,00	90 645,00	4,3%	
Sous-total opérations réelles	3 220 360,00	2 245 301,19	2 126 387,00	100,0%	-5,3%
040 - Amortissements des immobilisations	812 030,00	846 283,61	835 000,00		
'041 - Opérations patrimoniales	40 000,00	10 321,51	55 580,00		
021 - Virement de la section de fonctionnement	923 640,00		830 430,00		
001 - Résultat d'investissement reporté (excédent)					
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES	4 996 030,00	3 101 906,31	3 847 397,00		24,0%

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **2 126 387 €** au budget, détaillées comme suit :
- les ressources externes, avec les subventions d'investissement pour un montant de 445 505€ et la perception du FCTVA en année N pour 237 970€,
- l'affectation d'une part du résultat de fonctionnement constaté en 2024 de 831 977€,
- un recours à l'emprunt de 500 500€,
- le remboursement des avances remboursables des budgets annexes pour 90 645€.

E. L'endettement.

L'encours de dette constaté au 31/12/2024 s'élève à un montant de **6 123 616 €** soit 496€ par habitant (base population Insee de 12 345 habitants en 2024). La part affectée au Budget principal est de 4 506 583€. Par mesure de prudence et afin de maitriser son endettement, tous les emprunts sont à taux fixe. En 2025, le remboursement du capital de la dette est estimé à hauteur de 516 658 € pour tous les budgets, auquel il convient d'ajouter le remboursement d'un prêt relais de 605 000€ sur le Budget annexe Zone d'activité Cocause.



Le **délai de désendettement** de de la CCD s'établit à 7,6 années au 31 décembre 2024. Les préconisations de la Chambre régionale des comptes (CRC) se sont matérialisées dans la loi de programmation des finances publiques (2018-2022) avec une capacité d'endettement inférieure à 12 ans. (Indicateur de solvabilité financière de la collectivité) : seuil d'alerte 11 ans, seuil critique 13 ans. Un objectif cible est de conserver le délai de désendettement de la CCD sous la barre des 10 ans.
=> Pour rappel, le délai de désendettement apprécie le niveau de soutenabilité de la dette. (= Encours de dette / autofinancement brut)
L'inscription budgétaire des programmes d'équipement du Budget principal et des budgets annexes nécessite un recours à l'emprunt prévisionnel de **1 060 500** € affecté au financement de l'aménagement du programme de travaux d'amélioration des conditions d'accueil de l'abattoir : emprunt Long terme de 270 000€ adossé à un emprunt relais subvention de 290 000€ *(Budget annexe),* ainsi qu'au financement de l'acquisition du Bâtiment Pierre Pointue réalisé en 2024 : emprunt long terme de 340 000€ et au reste à charge du plan de financement de l'aménagement de la crèche de Chatillon : emprunt long terme de 160 500€ *(Budget Principal)*

III. Composition des budgets annexes.

La CCD dispose de huit budgets annexes en 2025, dont trois pour la gestion des zones d'activités économiques (ZAE)

A. Les budgets des zones d'activités économiques (ZAE)

Les zones d'activités économiques représentent 3 budgets annexes. En 2017, la CCD est devenue compétente pour la gestion de l'ensemble des zones d'activités économiques sur le territoire et assure les charges d'entretien.

1. ZAE Cocause de Die

Aménagement de la zone Sud (Route de Ponet) :

En 2025, la commercialisation des lots de la zone Sud sera achevée. Au 1er janvier 2025, il reste les lots 18 et 19 à commercialiser (1 763m²), lesquels sont sous compromis de vente signés au cours du second semestre 2024.

Aménagement de la zone Nord (Route de Ponet) :

L'aménagement de la zone Nord a démarré en 2020 avec la réalisation des fouilles archéologiques préventives. En 2025, les travaux d'aménagement et de viabilisation voirie réseaux divers seront achevés
Le périmètre de la zone d'aménagement évolue en 2025, avec la non prise en compte de la parcelle plantée en noyers (3 700m²). La surface totale de terrain commercialisable est actualisée à 26 500m² pour un tarif prévisionnel de vente au m² à 66 € HT.
Un emprunt d'équilibre de 850 000 € est couplé à une avance remboursable de 565 935€. Ce financement a été fléché pour financer le délai de commercialisation des lots et la perception des subventions.

2. ZAE de Chatillon en Diois et Luc-en-Diois

Sur la ZAE de Chatillon, une parcelle de 795 m² reste à commercialiser. Sur la ZA de Luc-en-Diois, il reste un lot à vendre de 1 197m². Un terrain de la zone sans activité a été racheté et fera l'objet d'une nouvelle commercialisation (lot n°4 - 886m²) en 2025.

3. L'assainissement Non Collectif (SPANC)

La gestion d'un Budget annexe SPANC relève juridiquement de la catégorie d'un service public industriel et commercial (SPIC) et doit s'équilibrer par ses propres recettes. En 2022, la réorganisation du service, l'adaptation de la périodicité de contrôle (de 7 à 10 ans) et de la tarification, effectuées en 2021, ont permis d'atteindre un équilibre financier durable du service et l'atteinte des objectifs de contrôle. Le

service dispose de 2 contrôleurs (1.6 ETP). En 2025, aucune subvention d'équilibre n'est programmée sur ce budget.

B. L'abattoir du Diois

L'abattoir du Diois est géré par une SARL en Délégation de service public depuis 2012. Cette concession fut renouvelée au 1er janvier 2020 pour une durée de 9 ans.
En 2025, le programme d'amélioration des conditions d'accueil du personnel et des animaux entre dans sa phase travaux avec l'inscription au budget 2025 d'un programme de travaux évalué à 711 470€ HT.

C. Budget réseau chaleur

La gestion et l'entretien d'une chaufferie bois, desservant les locaux du Multi-accueil (CCD), de la salle communale (Commune de Die) et des logements sociaux gérés par Drome Aménagement Habitat (DAH) est assurée par la CCD dans le cadre d'un budget annexe dédié. Les produits de vente de la chaleur aux occupants de l'îlot Blagnac (commune de Die, association 4JeuxDye et Drôme Aménagement Habitat) en assurent l'équilibre financier.
Un contrat de fourniture et de suivi a été signé en octobre 2023 avec Dwatt, lequel s'appuie sur l'entreprise Pinche.